

Plaidoyer pour le parc

Marie Morin

Vous savez sans doute qu'un groupe milite présentement pour que soit convertie en parc une étendue de terres et forêts située à proximité de chez vous. Ce projet vise à conserver à ces paysages leur caractère naturel pour notre bien-être et celui de nos descendants.

La portion la plus grandiose de ce territoire se trouve dans la municipalité de Piedmont qui offre à la vue une longue suite de champs, falaises et montagnes. À Saint-Hippolyte c'est un vaste espace de forêts intactes confirmant le slogan municipal: *Prenez votre air naturel!* À Prévost, on trouve le premier accès au site par le parc linéaire, une partie des falaises et forêts, et le très joli petit lac Paradis dans son nid de verdure.

Ces terres appartiennent à des particuliers qui en font un usage respectueux de la faune et de la flore, mais aussi à une corporation dont les projets de développement, s'ils se concrétisent, pourraient nous faire voir aux pieds des monts, au lieu des champs qui bordent les falaises: des condos, un golf, des clôtures, des interdits... Il n'est pas question de priver les propriétaires d'une juste rétribution pour leurs terrains, mais nous ne pouvons permettre, non plus, que des spéculateurs se servent pour s'enrichir d'un bien qui doit être collectif et que nous sommes en droit de revendiquer comme faisant partie de notre patrimoine.

Les développements immobiliers demandent l'installation et l'entretien d'infrastructures complexes et coûteuses et le bénéfice escompté se traduit plutôt en hausses de taxes pour tout le monde qu'en profits pour les municipalités. Les retombées écono-

miques d'un parc promettent plus et pour bien plus longtemps que les apports possibles en taxes foncières car c'est la conservation qui est le plus sûr des investissements, on n'a qu'à voir certains villages américains qui vivent depuis des décennies des profits générés par les visiteurs qui les fréquentent en quête de nature et d'air pur et pour le cachet qu'ils ont su conserver. Et, si on continue d'aller admirer la beauté des paysages d'Europe malgré des siècles d'usage, c'est que les Européens ont imposé des restrictions sévères qui ont empêché la spéculation de détériorer leur environnement.

On ne pourra regretter la décision de préserver ces territoires car la création de parcs finit toujours par recueillir l'assentiment général. On ne risque pas de regretter d'avoir préservé le premier parc naturel accessible avant le Mont-Tremblant, un site utilisé comme parc depuis

que Herman Johansen, dit Jack Rabbit, y a tracé ses premières pistes de ski de fond il y a plus de cent ans. De plus, de nombreuses études commandées par le gouvernement du Québec, ont confirmé la richesse de ce territoire à tous les points de vue. Monsieur Thomas Mulcair, ancien (malheureusement) ministre de l'Environnement, avait reconnu le potentiel de ces terres et pris certaines mesures prouvant son désir sincère d'y établir un parc.

Maintenant, nous sommes face à un choix à faire entre une gestion municipale qui s'assure que les résidents soient les premiers bénéficiaires des retombées économiques émanant de leur territoire, ou bien une gestion qui fait de ses résidents les victimes d'un développement outrancier qui leur fait perdre leur qualité de vie, comme c'est le cas à Saint-Sauveur et à Mont-Tremblant. Cet article n'aurait pas de fin si on

voulait y faire la liste des erreurs commises par certaines municipalités à cause de la courte vue de leurs dirigeants qui leur a fait voir le profit immédiat des taxes plutôt que la conservation des espaces communs. Citons un exemple, entre mille, qui suffira à illustrer ce manque de vision d'avenir: c'est ce que la ville de Saint-Jérôme a laissé faire aux chutes Wilson par les promoteurs immobiliers qui ont coupé les résidents et visiteurs des plus belles parties d'un parc naturel qu'ils fréquentaient assidûment depuis nombre d'années.

N'attendez pas qu'il soit trop tard, faites quelque chose pour votre parc, pour votre municipalité! Participez à une manifestation d'appui qui aura lieu à la gare de Prévost le 7 mai prochain.

Venez signer notre pétition sur notre site Web www.parc-desfalaises.ca

histoire Batshaw, ERS et le Parc des Falaises

Ces terres étaient la propriété d'un organisme à but non lucratif, *The Boy's Farm and Training School*, dont la mission était d'aider à la réhabilitation de jeunes en difficulté. Ces terres ont été acquises sur une période allant surtout de 1908 à 1944 et il semble bien que des considérations humanitaires ont fait que les vendeurs ont laissé aller certains de ces immeubles soit pour des prix très bas, comme en 1917, quatre lots dont un avec bâtisses pour 650\$, ou par charité, en 1935, deux fermes de quatre lots chacune totalisant 379 acres pour la somme de un dollar (1\$). Un des derniers

lots acquis, en 1999, a été le lot 4 du rang 7 et il a été payé 30 000\$.

L'organisme à but non lucratif *The Boy's Farm* n'a jamais payé de taxes et quand il a changé de nom pour Centre de Jeunesse Shawbridge ou *Shawbridge Youth Center*, il est demeuré un organisme à but non lucratif qui ne payait pas de taxes. Puis, en 1991, Centre de jeunesse Shawbridge a fait une donation de ses terres (à l'exception du terrain entourant les bâtisses) à la Corporation pour le développement de la Jeunesse E.R.S., donation réitérée dans une autre donation des mêmes terrains en 1999, et, par la suite, Corporation pour le dévelop-

pement de la Jeunesse E.R.S. ne payait toujours pas de taxes.

Puis, il y a environ deux ans la Corporation ERS a fait une demande à la municipalité de Piedmont pour payer des taxes comme n'importe quel citoyen corporatif. Pourquoi? Les buts non lucratifs de la corporation ont-ils été mis de côté? Peut-on concilier le développement de la jeunesse dans un contexte de développement immobilier?

Les idéaux de ceux qui ont investi dans un centre de réhabilitation ne seraient-ils pas mieux protégés s'ils étaient intégrés et continués dans le projet de parc?

à M. Clément de Piedmont

la défense d'un intérêt privé alors que le territoire en question constitue un patrimoine naturel d'intérêt collectif?

Pourquoi, lors de l'assemblée publique de votre conseil du 3 avril dernier, avoir dit n'avoir reçu aucune demande de la part d'un promoteur alors que vous confirmez être en train de planifier "la mise en valeur des propriétés d'un promoteur"? Pourquoi travaillez-vous en huis clos avec ERS?

Je vous réitère notre disponibilité à vous rencontrer. Nous sommes certainement capables d'éviter de gaspiller ce trésor écologique!

Planifier pour les générations futures et protéger les attraits naturels

Stéphane Parent

Pendant que l'ensemble du Québec aura les yeux rivés sur la manifestation du 22 avril prochain qui semble vouloir fixer l'avenir du parc du Mont-Orford, d'autres regarderont de plus près les récentes lettres d'expropriation permettant d'agrandir ce parc.

Si le simple fait de penser qu'un jour, un avis d'expropriation devrait franchir le seuil de votre porte pour saisir une portion de votre patrimoine familial vous fait grincer des dents, dites-vous bien qu'il existe d'autres façons de négocier.

En fait, il existe plusieurs options de conservation d'attraits naturels dont voici une liste partielle: la déclaration d'intention, l'entente de gestion d'aménagement et de la mise en valeur, le contrat de louage ou bail, la convention entre propriétaires, la servitude réelle ou personnelle de conservation, la vente à sa juste valeur marchande, la vente à rabais, la vente avec paiements échelonnés, la vente par étapes, l'option d'achat, le droit de premier refus, la donation pure et simple, la

donation par testament, la donation par étapes, la donation avec réserve d'un droit d'usage, la donation d'une propriété destinée à être échangée ou vendue avec une servitude de conservation... Bref, il est toujours possible de négocier une solution qui répondra aux besoins de votre famille, tout en protégeant votre propriété le plus judicieusement possible.

L'ensemble des options de conservation devrait toutefois faire l'objet de consultations auprès d'organismes de conservation (Canards illimités, UQCN, Société canadienne pour la conservation de la nature, Centre québécois du droit de l'environnement,....), peu importe que votre choix s'arrête sur la simple déclaration d'intention ou sur celui plus complexe mais plus rentable de la servitude réelle ou personnelle de la conservation.

Malheureusement ou heureusement, la conservation de sites exceptionnels ou des milieux naturels est, la plupart du temps, dans les mains des propriétaires fonciers qui vont façonner, en quelque sorte, le Québec de demain.

Rassemblement dimanche, 7 mai à la Gare de Prévost

Le Comité Régional pour la Protection des Falaises (CRPF) invite toute la population, qui désire démontrer de manière pacifique mais significative son attachement à l'environnement naturel et sauvage du massif et ainsi signifier au Gouvernement du Québec l'urgence de protéger le massif dans son intégrité écologique, à se rendre le dimanche 7 mai prochain à 14h à la Gare de Prévost pour marcher les falaises et entendre les principaux intervenants qui font la promotion de ce projet.

www.parcdesfalaises.ca